

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un et le 23 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice LALANNE, Maire.

Présents : CHIRIAUX Allison, DARDERES Paul, GAUYACQ Jean-Paul, LASSUS Pierre, MASMONTET Jean, MEYER Véronique, SARREMIA Carine, TISSIER Fabienne, DESCLAUX Amandine, URRUTIBEHETY Baptiste

Absents excusés : DESTANDAU Stéphanie, BONNAN Christian, CHAUVEAU Jean-Baptiste, PEREUILH Martine

Le conseil a choisi pour secrétaire M. GAUYACQ Jean-Paul

1 : Réunion à huis clos

Afin de respecter la réglementation concernant la protection contre la COVID 19, le Maire préconise la tenue de la réunion à huis clos.

Le conseil accepte à l'unanimité.

2 : Attribution d'un logement communal

La commune a procédé à des travaux de rénovation du logement F4 situé route de Carresse à l'étage. Les candidatures ont ensuite été étudiées par le Maire et les adjoints.

Après proposition, le conseil accepte de louer le logement à Monsieur HENAUT-VALLEE et Madame BOSCHETTI Ophélie et leurs deux enfants.

3 : Maîtrise d'œuvre pour travaux

Un appel d'offres a été effectué pour choisir l'architecte qui assurera la maîtrise d'œuvre des travaux de restructuration de la salle multi-activités.

A l'issue de la consultation, l'ATELIER BERTRAND MASSIE a été retenu avec une offre de 71 400 € pour un montant de travaux estimé à 700 000 euros.

4 : Vote du compte de gestion 2020 de la commune

Le Maire expose que la comptable du trésor public a transmis son compte de gestion de l'année écoulée qui doit retracer à l'identique les comptes de la commune.

A défaut, le compte administratif communal ne pourrait être adopté. Le conseil doit donc l'approuver avant de voter le compte administratif.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité au vu de la stricte correspondance des chiffres.

5 : Vote du compte administratif 2020 de la commune

Sous la Présidence de Monsieur Pierre LASSUS, le compte administratif 2020 est présenté aux conseillers.

Fonctionnement

Dépenses : Prévu : 621 694.00
Réalisé : 356 949.48

Recettes : Prévu : 621 94.00
Réalisé : 689 819.30

Résultat excédentaire de 332 869.82 €

Investissement

Dépenses : Prévu : 867 399.37
Réalisé : 724 319.78

Recettes : Prévu : 867 399.37
Réalisé : 586 393.07

Déficit d'investissement de - 137 926.71 €

Restes à réaliser en dépenses à reporter sur le budget investissement 2021 : 29 016 € (fin des travaux de Sautrice)

Restes à réaliser en recettes à reporter sur le budget 2021 : 74 138.86 € (solde des subventions pour les travaux de Sautrice)

Soit un excédent des restes à réaliser de 45 122.86 € à reporter au budget 2021.

Soit un résultat global (fonctionnement et investissement) excédentaire pour l'année 2020 de 194 943.11 €

Ce compte est voté à l'unanimité (10 voix pour), le maire étant sorti au moment du vote.

6 : Vote de l'affectation des résultats 2020 pour la commune

Une fois le compte administratif voté, le conseil doit voter l'affectation des résultats pour prévoir l'équilibre budgétaire sur l'exercice 2021. Ainsi au vu des résultats, il décide l'affectation suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	332 869.82
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	92 803.85
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	240 065.97
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	137 926.71

7 : Vote du compte de gestion 2020 de l'assainissement

Les écritures de l'année 2020 transmises par la comptable du trésor public correspondant à l'identique avec les mandats et titres émis par le Maire, le conseil municipal vote le compte de gestion de l'assainissement.

8 : Vote du compte administratif 2020 de l'assainissement

Le compte administratif est voté à l'unanimité (10 voix pour) sous la présidence de M. Pierre LASSUS, le Maire s'étant retiré au moment du vote.

Fonctionnement

Dépenses : Prévu : 67 251.99
Réalisé : 10 389.15

Recettes : Prévu : 67 251.99
Réalisé : 62 952.51

Résultat excédentaire de 52 563.36 €

Investissement

Dépenses : Prévu : 56 466.77
Réalisé : 18 737.57

Recettes : Prévu : 56 466.77
Réalisé : 11 734.27

Déficit d'investissement de - 7 003.30 €

Soit un résultat excédentaire sur l'année 2020 de 45 560.06 €

9 : Vote de l'affectation des résultats 2020 de l'assainissement

Une fois le compte administratif voté, le conseil doit voter l'affectation des résultats pour prévoir l'équilibre budgétaire sur l'exercice 2021. Ainsi au vu des résultats, il décide l'affectation suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	52 563.36
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	7 003.30
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	45 560.06
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	7 003.30

Questions diverses

Le Maire fait lecture d'un courrier transmis par Monsieur MACHADO LOUREIRO Logan et Madame Cindy HASS relatif à une demande d'installation de butoirs de stationnement sur le parking de Turba pour protéger leur mur.

Ils proposent de participer à l'achat de ces plots et présentent un modèle à 49.99 € l'exemplaire.

Il est convenu que la décision sera prise au prochain conseil début avril après étude du nombre de butoirs à acheter.